Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 15277
26 avril 2021

L'inclusion sociale des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays par le biais du sport

Proposition de résolution
déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'inclusion sociale est un processus important qui crée les conditions permettant aux individus ou aux groupes de participer activement à la vie de la société. Il peut également être un outil puissant pour lutter contre la discrimination, l'intolérance, le racisme et la xénophobie.

De nombreux migrants, réfugiés et personnes déplacées rencontrent des difficultés quant à une participation sociale en raison de leur déplacement et de leur nouvelle vie dans un environnement inconnu, où ils n'ont souvent ni famille, ni amis, ni réseaux de soutien. Par conséquent, ils risquent de se sentir exclus de la vie sociale de la communauté. Cependant, la pratique du sport et d'une activité physique, notamment en groupe, pourrait faciliter leurs contacts sociaux et humains et créer un environnement propice à leur meilleure insertion. En outre, l'offre d'activités sportives dans les camps pour réfugiés et personnes déplacées dans leur propre pays peut aider les personnes, en particulier les enfants et les jeunes, à mieux appréhender leur situation et à rester en bonne condition physique et mentale.

De nombreux pays européens ont mis en œuvre des projets facilitant l'intégration des migrants par le biais du sport. Par exemple, le Comité olympique turc a lancé un projet pour les enfants syriens réfugiés afin d'améliorer leur accès au sport dans les écoles en vue de renforcer leur bien-être physique et mental. Il serait très utile de partager ces expériences positives entre les 47 États membres du Conseil de l'Europe. À cet égard, il est important de s'appuyer sur les travaux menés au sein du Conseil de l'Europe par le biais de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), en établissant des liens avec des initiatives telles que l'initiative ASPIRE (*Activity, Sport, Play, for the Inclusion of Refugees*). Le sport peut également être un outil important de réconciliation et de mesures de renforcement de la confiance dans les zones de conflit.

L'inclusion sociale est un processus à double sens et il est important de trouver comment impliquer les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées et faciliter leur accès aux communautés et réseaux sportifs locaux.

L'Assemblée parlementaire devrait évaluer l'effet du sport sur l'inclusion sociale des migrants et formuler des recommandations pour une meilleure intégration du sport dans les stratégies d'inclusion sociale. Une attention particulière devrait être accordée au rôle des autorités locales, y compris les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile dans ce processus, et en tenant compte des travaux et du rayonnement du programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe.